



COVID 19 – Flash Europe et International du 23 mars 2020

n°3



Point de situation au niveau UE

De nouvelles mesures pour soutenir l'économie européenne

-  La Commission européenne a accepté les régimes de soutien notifiés par la France (300 Mds d'euros). Ces régimes permettront à Bpifrance de fournir des garanties d'État sur les prêts commerciaux et des lignes de crédit et de fournir des garanties d'État aux banques sur les nouveaux prêts pour les entreprises.
-  A la demande des Etats membres, la Commission a accepté de faire preuve de clémence envers les États pour ce qui concerne les retards de transposition des directives et les procédures d'infraction.
-  La Commission a proposé d'activer la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité et de croissance. Cela permettra aux États de s'écarter significativement de leurs obligations budgétaires.

I- Des financements européens pour les entreprises à disposition des Régions françaises.

Comment fonctionnera l'initiative Covid Européenne ?

Afin de mobiliser rapidement 25 Mds d'investissements publics européens pour faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, la Commission ne demandera pas cette année le remboursement des préfinancements non dépensés pour les Fonds structurels et d'investissement européens, actuellement détenus par les États membres.

Les pays pourront utiliser ces montants pour accélérer leurs investissements dans le cadre des Fonds structurels. Ils les utiliseront comme cofinancement national qu'ils auraient dû normalement fournir eux-mêmes afin de recevoir les prochaines tranches de leurs enveloppes au titre des Fonds structurels. Compte tenu des taux de cofinancement moyens dans les États membres, les 7,5 milliards d'euros disponibles permettront la mobilisation et l'utilisation de 17,5 à 18 Mds de financements structurels à travers l'UE.

Quelles nouvelles mesures ?

-Le FSE (Fonds social européen) peut être orienté à la fois vers des dépenses de santé (achat de matériel, recrutement de personnels supplémentaires) et des dépenses de soutien à l'économie.

Les **dispositifs de chômage partiel peuvent être financés par les fonds européens**. C'est aux Etats de les utiliser à cet effet. La condition selon laquelle les pays devaient mettre en place des dispositifs de formation pour pouvoir financer des systèmes de chômage partiel par les fonds européens va être supprimée.

-Pour le FEDER (Fonds européen de développement régional), deux nouveautés :

a) Le champ des dépenses que peut couvrir le FEDER est élargi pour prendre en compte :

- des mesures sanitaires (ex, équipements hospitaliers, inhalateurs, achat de masques...)
- Soutenir les entreprises en difficulté (support en capital humain pour les entreprises, aides pour assurer la trésorerie...)

b) Permettre aux autorités de gestion (Conseils régionaux) de payer plus rapidement les porteurs de projet.
La Commission propose que ces avances soient conservées en totalité par les autorités de gestion et qu'elles ne soient remboursées qu'en 2024.

Concrètement, l'impact combiné de ces deux mesures permettrait aux régions françaises :

- **d'acheter des masques ou autre matériel hospitalier dont 50% sera financé par le FEDER dont les régions disposent à ce jour et 50% par une avance de l'UE que les régions devront rembourser sous un délai de 5 ans (sans intérêt)**
- **Selon les mêmes modalités, d'apporter une aide ponctuelle aux entreprises en difficulté**

Il s'agit :

- De répondre à deux objectifs prioritaires : soutien sanitaire et soutien économique)
- De payer en intégralité et en une seule fois les porteurs de projets
- Sans impacter la trésorerie des régions

Combien ? : 8 Mds € pour tous l'ensemble des pays européens

Pour la France et d'après la Commission 650 M€ seraient disponibles (368 M€ budgétés pour 2020 et 312 M€ non consommés en 2019).

Au niveau territorial, chaque région fait actuellement remonter ses propres montants à l'ANCT (ex CGET/DATAR). Les montants disponibles diffèrent fortement d'une région à une autre.

Quelle flexibilité ?

Certaines Régions ont effectué la totalité ou quasi-totalité de leur programmation et ne disposent ainsi plus de marges de manœuvre pour programmer des dépenses sur les 2 axes ouverts.

La Commission propose de leur ouvrir la possibilité de redéployer leur programmation jusqu'à hauteur de 8% d'un axe à l'autre de leur programme. Cela nécessite pour les Régions concernées d'effectuer un bilan de cette programmation pour être certain qu'une telle disposition puisse être opérationnelle car elle ne pourra pas pénaliser les engagements déjà pris vis-à-vis de certains porteurs de projet.

Plusieurs pays ont déjà demandé que cette flexibilité puisse être portée à 15 %.

Qui fait quoi ?

Côté Commission européenne : Création d'une Task-Force avec des équipes interservices réunissant les Directions générales Emploi, Concurrence, Economie et Finances, Politique régionale et Budget.

Côté France : Coordination assurée par le SGAE

Quel Calendrier ?

La Commission européenne appelle les Etats Membres à ne pas attendre l'adoption définitive des textes pour les mettre en œuvre puisqu'ils auront un effet rétroactif au 1^{er} février 2020.

Une adoption d'un règlement européen est prévue avant fin mars.

Ces mesures seront d'application immédiatement dans les territoires.

Enfin, cette première vague de mesures devrait être complétée par d'autres mesures de flexibilité.

1) Flexibilité accordée aux Etats membres en matière de règles budgétaires et d'aides d'Etat

Objectif : donner aux Etats la marge de manœuvre suffisante pour répondre aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie.

- La pandémie est considérée comme une « *circonstance inhabituelle indépendante de la volonté de l'Etat membre concerné* ». La Commission acceptera donc des dépenses exceptionnelles, telles que des dépenses de soins de santé et des mesures de soutien ciblé aux entreprises et aux travailleurs. *Les critères de Maastricht (3% de déficit, 60% PIB) attendront.*
- Les Etats membres pourront aussi exceptionnellement aider les entreprises qui font face à des pénuries de liquidités et ont besoin d'une aide urgente : ainsi subventions salariales, suspension des paiements de l'impôt sur les sociétés et de la TVA ou des cotisations sociales. La vice-présidente Margrethe Vestager a proposé d'activer l'article 107(3)(b) du Traité, ce qui rendrait légale toute aide destinée à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou par d'autres événements extraordinaires. Cela permettrait notamment aux gouvernements de mettre en place des avantages fiscaux à hauteur de 800 000 euros par entreprise, de garantir des prêts bancaires, ou de subventionner les taux d'intérêt de ces emprunts.

Le but de l'exécutif est d'adopter formellement le texte dans les jours qui viennent.

2) Mesures pour assurer la libre circulation des marchandises et la sécurité de l'approvisionnement

Les chefs d'Etat ou de gouvernement européen ont décidé le 17 mars la fermeture de l'espace Schengen – 22 pays de l'UE (Bulgarie, Roumanie, Chypre, Irlande, Croatie n'en font pas partie) + 4 pays de l'Espace Economique européenne (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein). La Commission a proposé une suspension des voyages non essentiels vers l'Union européenne pour 30 jours renouvelables. *Des exemptions existent : transporteurs de biens, travailleurs transfrontaliers, résidents de longue date de l'UE et leur famille, diplomates et personnels médicaux.*

La Commission et les Etats membres souhaitent agir ensemble pour garantir la production, le stockage, la disponibilité et l'utilisation rationnelle des équipements de protection médicale et des médicaments dans l'UE. La Commission a lancé une procédure conjointe de passation de marché pour ces produits.

La Commission a créé une réserve stratégique de matériel médical, notamment de respirateurs et de masques de protection, financé à 90% par le mécanisme de protection civile de l'UE.

Les ministres européens des Transports ont pris des mesures fortes le 18 mars : libre circulation des biens essentiels dans le marché unique, libre circulation des travailleurs du secteur des transports tout en garantissant leur santé et leur sécurité, **flexibilité quant aux règles relatives au temps de conduite et de repos des chauffeurs ou encore mise en place de voies prioritaires pour le transport de marchandises.**



Le Conseil des ministres a accepté l'exemption temporaire pour les compagnies aériennes de la règle du *créneau utilisé ou perdu*. Le Parlement doit voter cette exemption ce jeudi 26 mars.

3) La BCE, acteur central pour pérenniser le financement de l'économie et des PME

La BCE a lancé le 18 mars un nouveau programme d'urgence d'une ampleur historique. Afin de maintenir à des niveaux très bas les coûts d'emprunt des Etats et des entreprises, elle entend réaliser des rachats de titres, aussi bien des obligations d'Etat que d'entreprises, pour 750 milliards d'euros d'ici la fin 2020, en plus des 120 milliards d'euros déjà annoncés le 12 mars et des engagements déjà souscrits. Au total, ces opérations s'élèveront à 1 050 milliards d'euros pendant 9 mois.

Objectif de la BCE : éviter la fragmentation dans la zone euro et réduire les *spreads*, les écarts de taux d'intérêts qui peuvent exister entre la dette française, italienne, espagnole ou allemande.

Jusqu'à juin 2021, les banques qui prêteront aux entreprises les plus touchées par la crise du coronavirus, et particulièrement les PME, bénéficieront de prêts ciblés de long terme (TLTRO) à bas coût.

Enfin, la BCE va alléger les obligations imposées aux banques en matière de fonds propres -Règles de Bâle 3 suspendues-afin de faciliter l'octroi de prêts aux PME et aux ETI en difficulté.

Ce qu'on attend

Les dirigeants européens échangeront par visioconférence lors d'un nouveau Sommet européen extraordinaire le jeudi 26 mars.

Le Parlement européen organise une session plénière extraordinaire le jeudi 26 mars. Les votes sur l'Initiative d'investissement en réaction au coronavirus et l'exemption temporaire pour les compagnies aériennes de la règle du *créneau utilisé ou perdu* auront lieu à distance.

Les ministres des Finances échangeront chaque semaine. Ils peuvent à tout moment adopter des mesures coordonnées de relance supplémentaires, un accroissement du capital de la Banque européenne d'investissement ou encore un recours direct au Mécanisme européen de stabilité (**410 Mds**).

La coordination des réponses du G7 et du G20 pourrait elle aussi se renforcer dans les prochains jours.



Point de situation en Allemagne : *Un nouveau plan de soutien de l'économie à l'étude*



Principales mesures économiques prises / actualités :

- 21/22 mars :
 - o L'Allemagne prépare un budget de crise représentant plus de 150 milliards d'euros pour soutenir les emplois et les entreprises menacés par l'épidémie de coronavirus, a annoncé samedi le ministre des Finances.
 - o La Chancelière A. Merkel décide de s'isoler en quarantaine à la suite d'un contact à risque avec son médecin qui a été diagnostiqué positif au Coronavirus.
 - o L'Allemagne a interdit à des groupes de plus de deux personnes de se rassembler, à l'exception d'une famille.

- 16 mars : la Bavière a annoncé un fond de 10 Mds d'euros. Le fonds permet aux entreprises de 250 salariés maximum de solliciter des prêts compris entre 5 000 et 30 000 euros. Il sera également utilisé pour garantir 80% des prêts contractés par des entreprises menacées de défaillance. NB. La Bavière est le premier Land avoir décidé le 20 mars un confinement.

- 13 mars : l'Allemagne a annoncé¹ le plus grand plan d'aide aux entreprises de son histoire d'après-guerre, avec des prêts "sans limite" d'une valeur d'au moins 550 milliards d'euros.

- A compter du mois d'avril, les règles relatives au chômage partiel seront assouplies à travers :
 - o La réduction du seuil minimum d'employés affectés par le chômage partiel à 10% ;
 - o La dispense partielle ou totale de la nécessité de constituer un solde négatif en matière d'heures de travail ;
 - o L'ouverture des allocations de chômage partiel aux travailleurs temporaires/intérimaires ;
 - o Le remboursement total des contributions de sécurité sociale relatives au chômage partiel.

- D'autres mesures fiscales ont aussi été prises : report de paiement de taxes fédérales, report du paiement de l'impôt pour certains citoyens, pas de pénalités de retard, etc.

Principaux impacts économiques :

- Difficulté de circulation des marchandises relevées par notre homologue du BDI (ex : frontière polonaise)

- Selon ING, l'économie allemande devrait se contracter de 1,5% sur l'année 2020. En début d'année, l'OCDE tablait encore sur une (faible) croissance (+0,3%).

- La baisse de la consommation est estimée à 4% avec les mesures de confinement (source : ING).

- La confiance des investisseurs allemands est au plus bas depuis la crise financière de 2008²

- Concernant le risque conjoncturel du Covid-19, l'IW Köln estime qu'un ralentissement de 3 points de la croissance chinoise coûterait 0,1 point de croissance à l'Allemagne, les exportations vers la Chine représentant 3% de la création de valeur totale de l'Allemagne.

¹ <https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/EN/Standardartikel/Topics/Public-Finances/Articles/2020-03-17-corona-protective-shield.html>

² <https://www.ft.com/content/76310888-683c-11ea-a3c9-1fe6fedcca75>



Principales mesures économiques prises :

- Dans un plan de recommandations la Confindustria, le patronat italien, demande (1) une réaction européenne forte (émission des titres de dette nationale avec une garantie européenne, sans mutualisation), (2) un plan de soutien massif des petites et moyenne entreprises (mesures extraordinaires pour assurer les liquidités, prêts de soutien sur 30 ans, sécurisation les chaînes d'approvisionnement, mobilisation de la BEI et du FEI européen), (3) une modification du cadre réglementaire en Italie et en Europe (mesures temporaires pour réviser les règles en matière de fonds propres afin d'encourager de nouveaux prêts pour les entreprises endommagées par Covid-19, allègement des exigences prudentielles des banques pour les prochains 12 à 24 prochains mois pour desserrer le crédit...).
- Rappel : un décret-loi du 16 mars *Cura Italia* prévoit 1) d'entendre le chômage technique pour 9 semaines maximum, 2) de suspendre les licenciements pendant 60 jours, 3) prime de 100 euros pour ceux qui travaillent dans les locaux de l'entreprise 4) un congé parental exceptionnel, 5) une indemnisation pour les travailleurs autonomes 6) la suspension des prélèvements fiscaux et cotisations sociales pour mars et avril dans les secteurs les plus touchés (tourisme, transports, restauration, culture, sport, événementiel etc..) 7) dans tous les secteurs, une incitation fiscale à la désinfection des locaux et à la mise en sécurité des travailleurs est mise en place sous forme d'un crédit d'impôt.
- Les partenaires sociaux - les syndicats Cgil, Cisl et Uil et les organisations patronales Confindustria, Confapi et Confartigianato (grandes et petites entreprises industrielles et artisanales) ont conclu d'accord en 13 points avec des procédures et des indications opérationnelles pour lutter et contenir la diffusion du coronavirus au travail, s'applique dès le 16 mars à toutes les entreprises. (Désinfection, prise de température...)
- Rome a décidé d'accélérer le durcissement des restrictions, demandé par les élus du Nord du pays. Giuseppe Conte, Président du Conseil des ministres, a annoncé **l'arrêt de toute activité productive qui ne soit strictement « nécessaire, cruciale, indispensable à garantir les biens et services essentiels »** jusqu'au 3 avril prochain, au moins. Une liste des activités essentielles qui demeurent autorisées, élaborée avec les partenaires sociaux, a été publiée le 21 mars.
- La Lombardie, particulièrement touchée, a annoncé la suspension des activités artisanales, de tous les marchés hebdomadaires ouverts et des activités liées aux services personnels.

Principaux impacts économiques :

- Le gouvernement italien a annoncé qu'Alitalia, ancienne compagnie nationale, serait renationalisée prochainement afin d'éviter sa disparition en raison de l'arrêt des vols internationaux. Il s'agit là d'une des premières décisions par un Etat européen de nationaliser une entreprise stratégique en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.
- Alors que la pression sur les finances publiques s'accroît pour soutenir les opérateurs économiques dont l'activité est à l'arrêt en raison des mesures de confinement, l'inquiétude porte maintenant sur la stabilité des banques italiennes. En augmentant leurs achats de la dette publique, les institutions financières italiennes sont plus vulnérables aux chocs nationaux. La dette publique italienne dépasse 131% du PIB. Il s'agit, derrière la Grèce, du deuxième pays le plus endetté d'Europe.
- L'économie de l'Italie devrait se contracter de 3% en 2020 selon *Oxford Economics*.



Point de situation en Espagne *Le pays entame des jours difficiles*



Principales mesures économiques prises :

- Pedro Sanchez, Président du gouvernement d'Espagne, a annoncé dimanche que l'Etat d'alerte serait prolongé de quinze jours supplémentaires, jusqu'au 11 avril, au moins.
- L'Espagne demande le lancement d'un « Plan Marshall » européen sous la forme d'un vaste programme d'investissement public dans tout l'UE. A l'instar de l'Italie, Madrid se prononce aussi en faveur de la création de « *coronabonds* », des obligations communes à la zone euro.
- Les entreprises de moins de 50 salariés seront exemptées du paiement des cotisations à la sécurité sociale pendant la durée des mesures. Les entreprises de plus de 50 salariés bénéficieront d'une réduction de leurs cotisations de 75%.

Principaux impacts économiques :

- Le secteur aéronautique est très impacté (l'activité est [en baisse de 57% en Espagne](#)).
- L'hôtellerie, en plus d'être affectée par le confinement, subit de plein fouet la suspension des vols internationaux.
- Le secteur de l'énergie est aussi touché : effondrement de 70% de la consommation de kérosène pour les avions, l'activité des stations-services est en berne, la production d'essence et de diesel est en baisse de 15%.
- Les producteurs d'électricité sont aussi touchés puisque la consommation des ménages ne rattrape pas celle des grandes industries ce qui oriente à la baisse le prix de l'électricité ([source – El País](#)).
- Le secteur de la construction (10% du PIB du pays, 1,2 million de salariés) se maintient mais l'activité est partiellement réduite.
- Le secteur textile est impacté par le confinement des salariés chargés de la confection des produits et la fermeture de nombreux points de vente.



Point de situation au Royaume-Uni

Entrée en vigueur de mesures d'aide économiques



Principales mesures économiques prises :

- 23 mars : entrée en vigueur de mesures prises³ (ex : Coronavirus Business Interruption Loan Scheme accordera des prêts soutenus pouvant aller jusqu'à 5 M £ aux petites et moyennes entreprises).
- 20/21 mars : Fermeture⁴ de plusieurs commerces (ex : pubs).
- 19 mars :
 - o 2,9 milliards de livres sterling pour renforcer les soins aux personnes vulnérables.
 - o Loi⁵ sur le Coronavirus sur le renforcement des capacités et le déploiement flexible du personnel ; assouplissement des exigences législatives et réglementaires, etc.
- Le Chancelier Rishi Sunak devrait annoncer un programme de subventions pour l'emploi et les salaires. Il avait déjà annoncé⁶ un plan de soutien de l'économie de 30 Mds £ : 12 seront spécifiquement destinés aux mesures contre les coronavirus, dont au moins 5 Mds pour le NHS, et 7 milliards pour les entreprises et les travailleurs britanniques. Parmi ces mesures figurent :
 - o La hausse du montant que les entreprises peuvent emprunter par le biais du programme de prêts pour interruption d'activité en raison du Coronavirus de 1,2 million à 5 millions £ ;
 - o L'augmentation des subventions aux petites entreprises de 3 000 à 10 000 £.
- Autres mesures annoncées le 17 et 18 mars : adaptation des règles de passation des marchés publics, prêts et des garanties illimitées pour soutenir les entreprises et les aider à gérer leurs flux de trésorerie pendant cette période. Le Chancelier mettra à disposition 330 milliards de livres sterling de garanties, soit 15% du PIB britannique.
- La Banque d'Angleterre a annoncé une baisse d'urgence des taux d'intérêt pour soutenir l'économie au milieu de l'épidémie de coronavirus : les taux passent à 0,25%, ramenant les coûts d'emprunt au niveau le plus bas de l'histoire. La Banque a déclaré qu'elle libérerait également des milliards de livres de prêt supplémentaire pour aider les banques à soutenir les entreprises. Elle a confirmé le maintien du montant de son programme d'achat d'obligations d'Etat à 435 Mds£, et celui de son programme d'achat d'obligations d'entreprises à 10 Mds£.

Principaux impacts économiques :

- Le chancelier a déclaré que sans tenir compte de l'impact du coronavirus, l'Office pour la responsabilité budgétaire a prévu une croissance de 1,1% en 2020, le taux le plus bas depuis 2009.
- La British Chambers of Commerce (BCC) a abaissé ses prévisions de croissance du PIB pour 2020 à 0,8%, (par rapport aux prévisions précédentes à 1%°).
 - o La croissance trimestrielle du PIB devrait atteindre 0,2% au premier trimestre 2020, suivie d'une contraction de -0,1% au deuxième trimestre.
 - o Les estimations de la BCC pour la croissance des exportations ont été abaissées à 0,1% en 2020 (contre 1,1%) et 0,9% en 2021 (contre 1,4%), avant une croissance de 1,4% en 2022.
 - o Les prévisions de croissance de la consommation des ménages ont été revues à la baisse à 0,9% pour 2020 (contre 1,3%), 1,4% pour 2021 (contre 1,5%), avant une croissance de 1,5% en 2022.
 - o L'investissement des entreprises devrait se contracter de 0,7% cette année.
- Forts impacts sur la supply chain en provenance de Chine

³ <https://www.gov.uk/government/news/coronavirus-business-support-to-launch-from-today>

⁴ <https://www.gov.uk/government/news/government-sets-out-plans-to-enforce-closure-of-businesses-and-other-venues--2>

⁵ <https://www.gov.uk/government/publications/coronavirus-bill-summary-of-impacts/coronavirus-bill-summary-of-impacts>

⁶ <https://www.gov.uk/government/news/chancellor-announces-additional-support-to-protect-businesses>

Autres pays européens

Autriche

Le gouvernement a annoncé le 14 mars, le déblocage de 4 Mds pour éviter l'insolvabilité des entreprises, favoriser le maintien des salariés dans l'emploi et soutenir les indépendants. Ce programme propose de faciliter l'accès à des aides en cas de difficulté de paiement, mais aussi d'offrir des garanties aux banques pour les entreprises ayant besoin d'un crédit en urgence.

Concernant le **chômage partiel**, les nouvelles dispositions prévoient :

- *Si la situation économique de l'entreprise l'exige, le temps de travail des salariés peut être réduit pour un volume moyen compris entre 10 % et 90 %. Sur la période, il est possible d'aller jusqu'à des réductions temporaires à 100 %.*
- *l'Agence autrichienne pour l'emploi prend en charge les salaires à hauteur de 80 % à 90 % du salaire net, de même que la part patronale pour les cotisations sociales.*
- *avant d'être en chômage partiel, les salariés doivent prendre les jours de congés résiduels ainsi qu'utiliser les heures épargnées sur les comptes épargne temps.*
- *toute entreprise en difficulté peut demander le chômage partiel pour ses salariés ; la mesure est valable pour les salariés en CDI comme pour les intérimaires.*
- *la mesure est valable rétroactivement au 1er mars ; les nouveaux formulaires devraient être mis à disposition en ligne à partir du 18.03.2020.*
- *les mesures prévues sont valables 3 mois, reconductibles sur 3 mois si la crise persiste.*
- *toutes les mesures concernant le chômage partiel doivent faire l'objet d'un accord d'entreprise négocié avec le comité d'entreprise*

Belgique

Le 20 mars 2020, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour offrir une bouffée d'oxygène financière aux entreprises, en plus des mesures d'aide déjà annoncées le 6 mars :

- Report de l'introduction des déclarations TVA
- Report de l'introduction des déclarations à l'impôt des sociétés, à l'impôt des personnes morales et à l'impôt des non-résidents - sociétés, jusqu'au jeudi 30 avril
- Report du paiement de la TVA et du précompte professionnel
- Report du paiement de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt des sociétés, de l'impôt des non-résidents et de l'impôt des personnes morales : délai supplémentaire de 2 mois en plus du délai normal de paiement et sans calcul d'intérêts de retard (exercice d'imposition 2019, impôts établis à partir du 12 mars 2020).

Les mesures pour simplifier le système de **chômage temporaire** pour force majeure.

- L'entreprise doit se limiter à introduire une demande en mentionnant comme simple motif le covid-19 sans justifications circonstanciées.
- Le dispositif est étendu aux travailleurs assignés à domicile, à titre préventif, au motif qu'un proche est contaminé par le covid-19.
- Il prévoit trois mesures visant à renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs impactés, via :
 - o une augmentation du taux de référence de 65% à 70%,
 - o la prise en compte des jours chômés dans le calcul des vacances du travailleur concerné,
 - o le versement d'un complément journalier de 5,63€ par jour chômé.

Grèce

Le ministère de l'Economie a annoncé le 18 mars des mesures pour soutenir les PME et maintenir l'emploi. La Grèce doit bénéficier de 1,8 milliard de la Banque européenne de développement qui va permettre de soutenir la liquidité des entreprises.

Des prêts de trois mois aux entreprises qui souffrent vont être accordés et seront prolongés si la situation perdure. Les dettes des entreprises auprès des banques pourront être reportées et remboursées à partir de septembre. Les salariés sont désormais invités à faire du télétravail.

- Versement d'une allocation de 800 euros début avril (pour compenser le mois de mars, et qui sera probablement reconduite en mai), pour tous les travailleurs dont le contrat n'a pas été renouvelé ou ont été mis en chômage partiel (qui touchent dans cette situation une très faible indemnisation chômage). Cette aide devrait concerner 500 000 personnes et coûter 400 millions d'euros.
- Prise en charge par l'Etat des droits de sécurité sociale, de pension et les soins de santé pour ces employés et leurs cotisations sociales.
- Tous les paiements d'impôt seront suspendus pendant quatre mois pour toutes les personnes impactées par le confinement,

Toutes ces mesures vont également concerner les professions indépendantes et les autoentrepreneurs.

Hongrie

L'instauration de l'État d'urgence décrété permet au gouvernement d'introduire des mesures extraordinaires. Le 18 mars, le Premier ministre, Viktor Orbán, a annoncé des mesures économiques pour soutenir les entreprises parmi lesquelles

- L'exonération de cotisations sociales pendant la période pour les secteurs les plus touchés par la pandémie (tourisme, restaurants, lieux de divertissement, sports, services culturels, transports).
- Les réglementations du travail seront assouplies afin de faciliter les accords entre les employés et les employeurs dans la situation actuelle.
- L'employeur peut ordonner unilatéralement aux salariés de travailler à domicile et peuvent vérifier leur état de santé.

Pays-Bas

Le 17 mars ont été annoncées une série des mesures par le gouvernement pour faire face à la crise du coronavirus dont un nouveau régime de chômage partiel : une compensation versée par l'Etat qui varie selon la perte du CA (90% du salaire si la perte est de 100%, 45% si elle est de 50%, 22,5% du salaire si elle est de 25%) ; dès la demande, l'Agence gérant l'assurance chômage (UWV) versera une avance de 80% de la compensation attendue et la perte de chiffre d'affaires réelle sera déterminée par la suite pour une éventuelle correction. Ce dispositif s'applique aux travailleurs temporaires ainsi qu'au personnel employé sous contre 0 heure

Pologne

Le coût des mesures votées s'élève à 212 milliards de PLN (environ 46 milliards d'euros), soit 10 % du PIB. Elles prévoient notamment :

- le recours au télétravail pourra être généralisé en cas de quarantaine ou de surveillance épidémiologique en cas de suspicion de coronavirus.
- en cas de fermeture des écoles, les parents pourront prétendre à une allocation spécifique s'ils sont dans l'impossibilité de travailler pour s'occuper de leurs enfants. La durée de cette allocation sera limitée à 14 jours.
- La possibilité pour les entreprises de reporter leurs cotisations sociales ou demander un étalement.
- Pour les entreprises de moins de 10 salariés, l'octroi de microcrédits à faible taux allant jusqu'à 5000 PLN (1099 euros), remboursables dans 12 mois si l'entreprise s'engage à ne pas licencier dans six prochains mois.
- La suspension de remboursements de prêts bancaires des entreprises pendant 6 mois.
- En cas de baisse de chiffre d'affaires, la prise en charge par l'État de 40 % de la rémunération brute des salariés (dans la limite du salaire moyen, soit 464 euros).

- La prise en charge de la rémunération des travailleurs indépendants (sous contrat de prestation de services) à la hauteur de 80 % (environ 455 euros). 2,2 millions de travailleurs devraient être concernés par cette mesure.
- La prolongation de 14 jours supplémentaires de l'allocation de garde pour les parents d'enfants de moins de 8 ans si les écoles restent fermées pendant plus de deux semaines.
- La prorogation automatique des visas et des permis de travail pour les travailleurs ukrainiens.



Portugal

Des mesures extraordinaires ont été adoptées

-Un chômage technique simplifié entré en vigueur le 16 mars.

- *il est traité comme une réduction du temps de travail à 0% et non plus une rupture du contrat de travail.*
- *Sont concernées les entreprises qui cessent leur activité en raison d'une rupture dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que celles dont l'activité enregistre une baisse de 40 % du chiffre d'affaires comparé à la même période de 2019.*
- *Les entreprises qui ont débuté leur activité il y a moins d'un an pourront bénéficier d'un soutien financier exceptionnel d'une durée de 6 mois maximum.*
- *La mise en chômage technique est valable un mois renouvelable 6 fois, pour une durée maximale de six mois.*
- *La procédure prévoit une diminution du salaire ; le travailleur percevra 66 % de la rémunération (2/3) jusqu'à une limite de 1905 euros. Ce salaire amputé sera pris en charge à 70 % par la sécurité sociale, et les 30 % restants par l'employeur.*
- *L'employeur doit informer par écrit ses employés et travailleurs. Une déclaration doit être également adressée aux services administratifs.*

Mesures spécifiques. Les entreprises peuvent opter pour organiser une action de formation durant la période de chômage technique ; un complément de 131, 64 euros mensuels sera alors attribué au travailleur.

Les entreprises dont l'activité est suspendue par décision des autorités sanitaires (covid-19 détecté ou suspecté) pourront bénéficier d'une aide à la formation.

Si nécessaire, l'État soutiendra le paiement des salaires dans la phase de reprise des activités après la fermeture par l'autorité sanitaire ou à la fin de la période de chômage technique en versant 635 euros pendant un mois à chaque travailleur.

Enfin, autre mesure de soutien au secteur productif : la suspension des cotisations sociales patronales durant la période de crise.

Cas spécifiques des « reçus verts ». Les reçus verts (travail à la tâche ou à la mission, sans lien de subordination, non formalisé par un contrat) sont très affectés par une baisse d'activité recevront une aide plafonnée à 438,81 euros par mois aux travailleurs qui la solliciterait

Mesures spéciales pour garder les enfants. En raison de la fermeture des établissements scolaires les parents d'enfants de moins de 12 ans seront autorisés à rester chez eux. Ils percevront alors 66 % de leur salaire brut, comme s'il s'agissait d'un chômage technique. Les « reçus verts » pourront dans ce cas percevoir 1/3 de leur revenu moyen calculé sur l'ensemble perçu au cours des 12 mois précédents la suspension de l'activité.

Enfin, deux lignes de crédit sont créées, l'une de 200 millions d'euros pour soutenir la trésorerie des entreprises, et l'autre montant de 60 millions d'euros pour les micro-entreprises du secteur touristique.



Point de situation en Chine

Relancer la consommation est devenue une priorité essentielle



Principales mesures économiques prises :

- 19 mars : La Chine préparerait un plan de relance de 2 800 Mds CNY (394 Mds USD) pour soutenir l'investissement dans les infrastructures et accélérer le déploiement de la 5G. En attendant, elle a pris des mesures fiscales, d'emploi et de soutien aux entreprises.
- Le 18 mars, la NDRC a publié un « plan d'action visant à stimuler la consommation et réduire la pauvreté ». Le plan incite les autorités publiques et organisations affiliées à consommer davantage
- 13 mars : la banque centrale chinoise, qui a débloqué fin février des extensions ou des renouvellements de prêts aux entreprises, a annoncé une baisse du ratio de réserve obligatoire des banques, libérant 550 Mds yuans (70,6 Mds d'euros) pour soutenir l'économie. Le Quotidien du peuple annonce en première page «la réouverture de 79% des chantiers de grands travaux ».

Principaux impacts économiques :

- Net recul du RMB, à 7,09 RMB pour un dollar le 19 mars, son plus bas niveau depuis 5 mois.
- Goldman Sachs prévoit une récession de - 9 % au premier trimestre en Chine. Ses prévisions pour la croissance annuelle chinoise sont désormais de +3 % (contre +5,5 % jusqu'ici) (Reuters). Selon Trivium, l'économie chinoise fonctionnerait au 20 mars à 73,6 % de ses capacités normales (contre 72,6 % au 19 mars). Les grandes entreprises seraient à 75,0 % de leurs capacités (74,9 % le 19 mars) et les PME, à 72,7 % (71,0 % le 19 mars). Les entreprises industrielles fonctionneraient à 75 % de leur niveau normal, à comparer à 29 % il y a un mois.
- La production industrielle a chuté de 13,5% au cours des deux premiers mois de 2020. Cela représenterait la contraction la plus importante jamais enregistrée. Le taux de chômage urbain a également bondi à 6,2% en février. Les ventes au détail ont chuté de 20,5% en janvier et février 2020. La production de services s'est contractée de 13% au cours des deux premiers mois. Couplées au chiffre de la production industrielle, les données suggèrent que le PIB s'est contracté de 13% au cours des deux premiers mois, selon *Capital Economics*.
- Perturbations des transports : le 22 mars, les autorités chinoises ont ajouté de nouveaux points d'escale préalables pour tous les vols internationaux à destination de Pékin, afin de contrôler l'état de santé des passagers à leur entrée sur le territoire chinois.

Taux de reprise de l'activité économique dans les 12 principales provinces de Chine

Province	% du PIB national (2019)	Taux de reprise au 3 mars	Taux de reprise au 17 mars
Shandong	7,70%	60 %	73 % (+13)
Sichuan	4,10%	61 %	73 % (+12)
Guangdong	9,80%	60 %	72 % (+12)
Jiangsu	9,30%	59 %	72 % (+13)
Zhejiang	5,70%	57 %	72 % (+15)
Fujian	3,50%	62 %	72 % (+10)
Hunan	3,70%	61 %	71 % (+10)
Shanghai	3,30%	57 %	70 % (+13)
Hebei	3,60%	56 %	69 % (+15)
Henan	4,80%	52 %	67 % (+15)
Pékin	3,10%	49 %	58 % (+9)
Hubei	4%	29 %	38 % (+9)

- Pour le cinquième jour consécutif, le 22 mars 2020, le Hubei n'a enregistré aucun nouveau cas de personne atteinte du COVID-19





Point de situation aux Etats-Unis *De nouvelles aides en perspective*



Principales mesures économiques prises :

- 22 mars : Les Démocrates ont bloqué au Sénat un plan de sauvetage destiné à atténuer l'impact économique après un différend avec les Républicains sur les dispositions de sauvetage des entreprises et l'aide aux travailleurs. Les législateurs et les responsables de l'administration espèrent toujours parvenir à un accord pouvant atteindre 1,3 billion de dollars.
- 20/22 mars : mesures de confinement annoncées dans plusieurs Etats (Californie, Illinois et New-York). Appel aux entreprises à faire des dons (ex : masques).
- 20 mars : fermeture partielle de la frontière avec le Canada sauf déplacements essentiels.
- Promulgation de la loi intitulée *Families First Coronavirus Response Act* et d'un ensemble législatif sur les congés de maladie payés d'urgence, les congés familiaux et médicaux d'urgence, qui entreront en vigueur le 2 avril et resteront applicables jusqu'au 31 décembre 2020. Les employeurs de moins de 500 employés doivent accorder deux semaines de congés payés aux travailleurs qui ne peuvent pas travailler en raison de COVID-19 et jusqu'à 12 semaines de congés payés pour des raisons spécifiques liées au virus, sous réserve à certains plafonds.
- Le Trésor américain propose un paquet de plus de 1000 Mds \$ soit 5 % du PIB, qui se partagerait en parts égales entre 500 Mds d'aides aux particuliers en deux phases, le 6 avril et le 18 mai, et 500 Mds d'aides aux entreprises 300 Mds pour les PME (moins de 500 employés), 50 Mds pour les compagnies aériennes et 150 pour d'autres secteurs touchés (hôtellerie, croisières, etc.).
- 17 mars : la Banque centrale américaine a annoncé des facilités de crédits destinées aux entreprises et aux ménages. La Fed propose de soutenir les prêts automobiles ou immobiliers et d'accorder des prêts aux entreprises, et a mis en place une nouvelle facilité de financement des créances de court terme.
- Pour protéger la Fed contre les pertes de crédit sur ces prêts, le Trésor fournira 10 Mds \$ par le biais d'un Fonds de stabilisation. Le 15 mars, elle avait abaissé ses taux à zéro. Elle a aussi annoncé sa disponibilité à l'achat de 700 Mds d'actifs, en principe 500 Mds de bons du Trésor et 200 Mds de titres adossés à des hypothèques. En outre, la Fed, la Banque centrale européenne et les Banques centrales du Japon, Royaume-Uni, Canada et de Suisse, ont assoupli les conditions auxquelles elles s'échangent des devises entre elles, afin de pouvoir garantir un approvisionnement suffisant des marchés et, donc, du système économique tout entier, en dollars.

Principaux impacts économiques :

- Goldman Sachs a annoncé le 16 mars que le PIB américain pourrait se contracter de 5% au deuxième trimestre, ce qui serait une baisse sans précédent depuis la crise financière de 2008. Goldman Sachs prévoit que le PIB pourrait diminuer de 24% au deuxième trimestre 2020.
- Près de 80 millions d'emplois sont à risque élevé ou modéré selon l'analyse de Moody's Analytics. Cela représente plus de la moitié des 153 millions d'emplois dans l'ensemble de l'économie. Sur les 80 millions, Moody's Analytics prévoit que 27 millions de personnes sont à haut risque en raison du virus, principalement dans les transports et les voyages, les loisirs et l'hôtellerie, les services d'aide temporaire et le forage et l'extraction de pétrole.



Point de situation au Japon

Une aide aux ménages envisagée

Principales mesures économiques prises :



- Le plan de relance de 278 Mds dollars envisagé par Tokyo pour compenser l'impact de l'épidémie devrait mobiliser les acteurs privés japonais selon des sources gouvernementales.
- Les dépenses prévues par le gouvernement devraient dépasser les sommes engagées au moment de la crise économique et financière de 2008.
- Il serait question de relancer la consommation en subventionnant les dépenses des ménages par des remises d'espèces, des chèques-cadeaux et des subvention de frais de voyage ([Source](#) Japan Times).
- A terme, le gouvernement japonais et l'opposition envisagent de s'accorder sur une baisse des taxes sur la consommation (augmentées fin 2019 avant l'épidémie), pour faciliter la reprise. Ils redoutent qu'une baisse prématurée des taxes produise peu d'effets alors que la propagation du virus se poursuit. Cette décision aurait comme effet connexe de plomber les finances de l'Etat japonais et de diminuer ses ressources financières pour soutenir les opérateurs économiques.

Principaux impacts économiques :

- Sous la pression internationale – le Canada a annoncé que ses athlètes ne se rendraient pas dans l'archipel pour les JO– Tokyo n'écarte plus le report de la compétition. Avis du CIO à venir.
- Les constructeurs automobiles japonais sont confrontés à la contraction de la demande globale et à la fermeture de leurs sites de productions en Amérique du Nord. Dans le même temps, le taux d'activité des usines de production japonaise en Chine n'est pas encore revenu à la normale.
- L'économie japonaise, pourrait rentrer en récession en 2020 selon ING.



Fonds monétaire international

Mesures prises par le FMI

- Le FMI est prêt à mobiliser sa capacité de prêt de 1 000 Mds USD pour aider ses pays membres.
- Le FMI compte déjà 40 accords en cours prévoyant des engagements de ressources d'un montant cumulé d'environ 200 Mds USD. Une vingtaine d'autres pays ont également fait part de leur intérêt.
- Autre objectif : porter le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) à 1 Md USD (contre 400 millions aujourd'hui). Ce fonds peut aider les pays les plus pauvres en leur accordant un allègement immédiat de leur dette.

Mesures recommandées par le FMI

Le FMI souhaite que les Etats maintiennent des échanges constants et une coordination étroite pour renforcer la confiance et stabiliser l'économie mondiale.

Trois domaines d'action :

- **Budgétaire**
 - Mesures de relance supplémentaires pour éviter des préjudices économiques durables.
 - Nécessaire relance budgétaire mondiale coordonnée et synchronisée.
- **Monétaire**
 - Assouplir les conditions financières et assurer le flux de crédit vers l'économie réelle.
 - Mesures en matière d'assouplissement monétaire et d'ouverture de lignes de crédit réciproque afin de réduire les tensions sur les marchés financiers mondiaux.
 - Mise en place de lignes de crédit réciproque avec des pays émergents (les investisseurs ont retiré 42 milliards d'euros des pays émergents depuis le début de la crise).
- **Règlementaire**
 - Objectifs des organismes de contrôle du système financier : garantir la stabilité financière, préserver la solidité du système bancaire et soutenir l'activité économique.
 - Encourager les banques à profiter de la souplesse des réglementations en vigueur et à renégocier les conditions de prêt pour les emprunteurs en difficulté.



Banque mondiale

Mesures prises par la Banque mondiale

- Enveloppe de financement accéléré portée à 14 milliards de dollars afin d'accompagner les efforts déployés par les entreprises et les pays en vue de prévenir, détecter et faire face à la propagation rapide du Covid-19.
- En fonction de la durée et de la gravité de l'épidémie, la Banque mondiale pourra débloquer une seconde enveloppe de financement pour se concentrer plus spécifiquement sur les effets économiques et sociaux.

Mesures recommandées par la Banque mondiale

Afin de renforcer la confiance, les Etats doivent déployer tout l'arsenal de leurs instruments de politique économique : monétaire, budgétaire, commerciale et d'investissement. Seule une réponse rapide, coordonnée et ambitieuse face à une menace commune peut faire la différence pour l'économie mondiale.

Il est donc impératif que les décideurs, partout dans le monde, prennent conscience du risque de propagation des préjudices économiques d'un pays à l'autre et qu'ils se mobilisent rapidement pour l'endiguer.

Les gouvernements doivent se garder de toute tentation protectionniste, qui ne fera qu'exacerber les perturbations dans les chaînes de valeur mondiales et accentuer une incertitude déjà grande. Surtout, ils doivent éviter de restreindre les exportations de denrées alimentaires et de produits médicaux vitaux pour, au contraire, rechercher ensemble des solutions visant à accroître la production et la satisfaction des besoins.

À moyen terme, avec l'amélioration de la conjoncture économique, les responsables publics devront tirer les leçons de cette crise non pas en privilégiant le repli sur soi, mais en encourageant les entreprises à accroître leurs stocks et à diversifier leurs fournisseurs, afin de mieux gérer les risques.